CONDITIONS GÉNÉRALES

CE PRIX COMPREND :

- La pension complète en chambre double du 20/10 (soir) au 21/10 (midi)
- Les visites et célébrations
- Le foulard du pèlerin
- L'assurance responsabilité civile

90 €

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le transport
- Le supplément chambre individuelle
- Les quêtes, les pourboires, les frais personnels

Service des Pèlerinages du diocèse d'Aix et Arles

7 cours de la Trinité – CS 70782 - 13625 Aix en Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 17 59 14 / Email : pelerinages@catho-aixarles.fr

Pèlerinage aux Saintes Maries de la mer

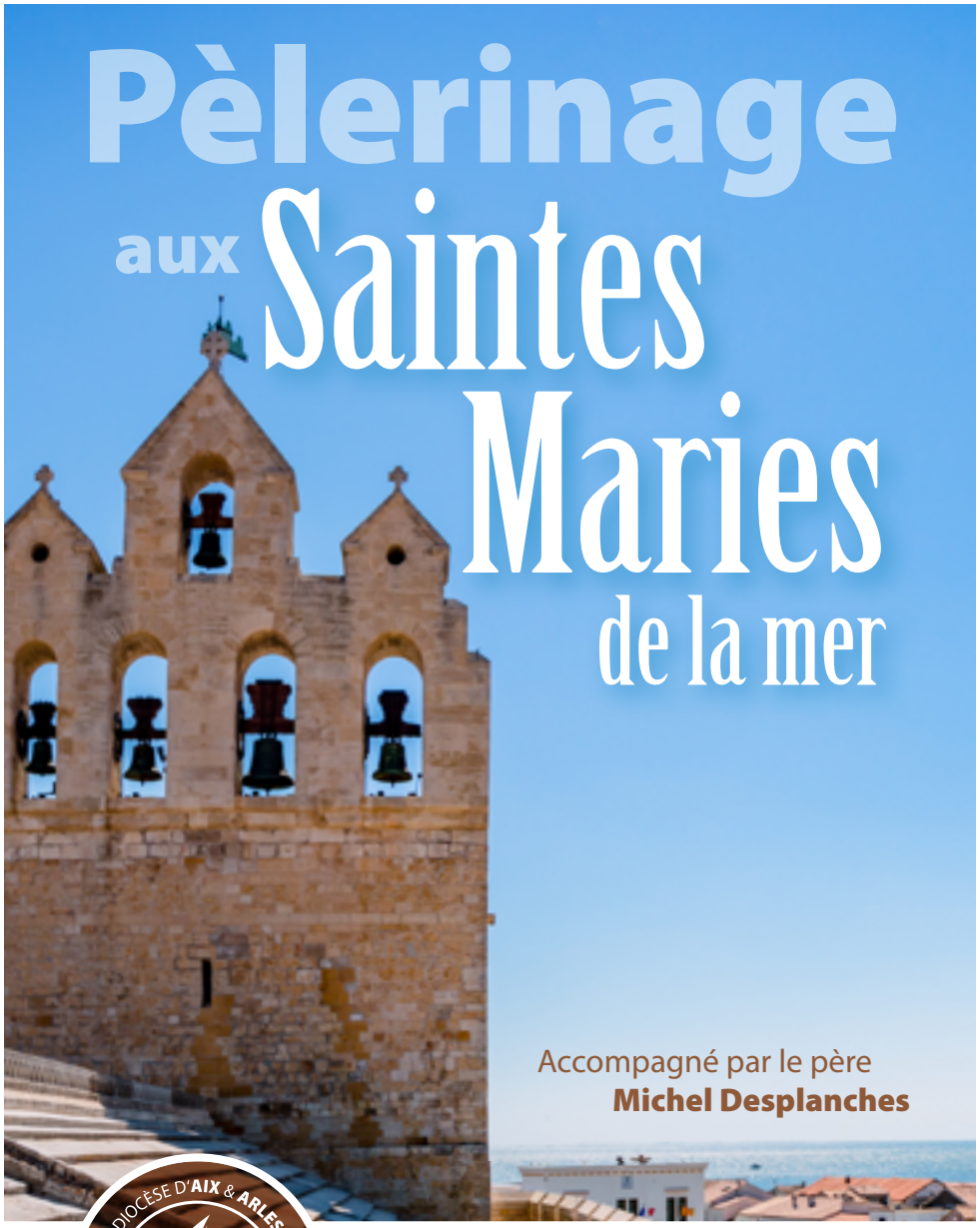

Accompagné par le père
Michel Desplanches

DIOCÈSE D'AIX & ARLES

DU **20** AU **21 OCTOBRE** 2018

« "Li Santo, li Santo !" C'est le cri qui jaillissait du cœur des pèlerins sitôt qu'ils voyaient se dresser le beau clocher qui domine la Camargue. Une oasis de prière les attendait au terme d'une longue marche. »

Père Michel Desplanches, vicaire général

SAMEDI 20 OCTOBRE :

- 13h00 : Départ en covoiturage *
- 15h30 : Descente des Châsses
- 19h00 : Dîner à l'hôtel
- 20h00 : Evocation sur la plage
- 21h00 : Heure d'adoration

DIMANCHE 21 OCTOBRE :

- 10h00 : MESSE du Pèlerinage
- 11h00 : Procession à la mer
- 13h00 : Déjeuner au restaurant
- 15h30 : Remontée des Châsses
- 19h00 : Arrivée prévue à Aix

Le transport aller-retour aux Saintes Maries n'est pas assuré par le service des pèlerinages, en raison de l'effectif de pèlerins prévu. Nous organiserons des covoiturages avec les voitures personnelles des pèlerins, en fonction des lieux d'habitation de chacun.

- à découper et à renvoyer -

INSCRIPTION STES MARIES DE LA MER - 20 & 21/10/2018

❒ Mme ❒ Mlle ❒ M. ❒ Sœur ❒ Père,

■ Prénom : ..... ■ Nom : .....

■ Date de naissance : ..... ■ Lieu de naissance : .....

■ Profession : ..... ■ Nationalité : .....

■ Adresse complète : .....

■ Code postal : ❑❑❑❑❑ ■ Ville : .....

■ Tél. fixe : ❑❑❑❑❑❑❑❑❑❑ ■ Tél. mobile : ❑❑❑❑❑❑❑❑❑❑

■ Courriel : .....

FORMULE UNIQUE : 90 €

HÉBÈRGEMENT :

❒ Chambre à partager (si possible) avec : .....

❒ Chambre individuelle - Supplément de 22 €

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (nom, prénom, téléphone) **:**

.....

JOINDRE À VOTRE BULLETIN UNE COPIE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ

POUR LES MINEURS : Une autorisation parentale signée par le responsable légal est exigée.

ATTENTION : Le pèlerinage peut être annulé, si le nombre de participants est insuffisant, 30 jours avant le départ, sans recours ni pénalité à l'encontre de l'organisateur. ■ Le programme indiqué est susceptible d'être modifié par la direction des pèlerinages. ■ Pour toute annulation de votre part avant le départ, les frais retenus seront calculés selon la date d'annulation.

■ Le présent bulletin dûment complété avec le chèque de règlement de **90 €** à l'ordre de « ADA 532 Direction des pèlerinages diocésains » devra parvenir au service des pèlerinages, **avant le 1er Octobre 2018** (Cachet de la poste faisant foi).

❒ Je certifie être apte physiquement à participer à l'intégralité du programme du pèlerinage.

■ Régime alimentaire ou allergie : ❒ oui ❒ non

Si oui, préciser : .....

Je soussigné(e) : .....

Date et signature :

Merci de garder une copie de ce bulletin